



CCAS du 13 juin 2017

Déclaration et compte-rendu CFDT

Pour l'administration, il est urgent d'attendre !

L'administration était représentée par M. Clément (DRH) Mme Palud-Gouesclou sous directrice PSPP, Anne Amsom directrice du développement, Guy Robin chef de Bureau PSPP.

Toutes les organisations syndicales étaient représentées ainsi que les associations.

La CFDT a lu la déclaration suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Madame la Sous Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CCAS.

La CFDT est consciente que nous sommes dans une période transitoire qui ne permet pas à l'administration de s'engager.

En revanche, la CFDT rappelle les thèmes évoqués lors du dernier CCAS (14 mars 2017) :

- à la lecture de l'annuaire des présidents de CLAS, nous faisons le constat qu'une nouvelle fois les agents ne s'engagent plus dans ce mandat. Cette situation ne fait qu'empirer et c'est bien ce qui nous inquiète (à ce jour 8 CLAS n'ont plus de président). Quelles en sont les véritables raisons ? Quelles mesures pensez-vous prendre pour y pallier ?

- quelle suite a été donnée à votre proposition d'une visio-conférence avec Mayotte pour régler définitivement les difficultés et interrogations sur lesquelles nous vous avons interpellés à plusieurs reprises ? Ce département n'a toujours pas de président de CLAS. En février 2017, lors de HMI, les personnels rencontrés par la CFDT semblaient totalement ignorer leurs droits au regard de l'action sociale ministérielle. C'est inadmissible !

Certains présidents de CLAS rencontrent encore à ce jour une forte opposition de l'encadrement dans leur service quant à la mise en place d'actions collectives et surtout les autorisations d'absence de services nécessaires. Sur le terrain, nous le constatons régulièrement. Pour certains encadrants l'action sociale de proximité dans son ensemble n'est vraiment plus la priorité

Le secrétariat général du gouvernement, lors d'un CT des DDI, a évoqué le fait que tous les agents auraient à terme le même montant de subvention pour la restauration collective; une région sera en expérimentation en septembre. Qu'en est-il pour les agents relevant de nos

ministères, notamment dans les DDI ?

Une seconde expérimentation, en cours dans 2 régions, porte sur la médecine de prévention. Compte-tenu des difficultés à recruter des médecins de prévention, des infirmières se verraient offrir des postes. Si la CFDT peut comprendre cette démarche, il n'en reste pas moins que les actes délivrés ne sont pas de même nature. Les postes vacants de médecins seront-ils publiés ?

Pouvez-vous nous indiquer si la DGAFP reprendra ou non les missions « sociales » pour une gestion interministérielle harmonisée? La CFDT rappelle son attachement à une gestion ministérielle.

Nous vous remercions des réponses que vous voudrez bien apporter et de votre attention.

M. Clément répond à l'ensemble des déclarations des OS.

Il reste très attaché à l'action sociale ministérielle dans la limite des moyens alloués. Il nous confirme que dans l'année électorale la pratique est de procéder au gel de crédits pour l'ensemble des domaines. En revanche, il ne souhaite pas communiquer le montant des crédits gelés au prétexte que tous les arbitrages n'ont pas été rendus. Il précise que l'administration sera vigilante pour obtenir la restitution et ainsi être au même niveau de dotation initiale.

Expérimentation sur la restauration collective : à ce jour les modalités, notamment techniques, ne sont pas finalisées et il ne peut donc pas délivrer d'information sur ce thème.

Crédits investissement pour la rénovation des centres CGCV, propriété de l'État, une rencontre doit être organisée avec cette association. A ce jour, aucune réponse n'a été formulée à l'adresse du président du CGCV.

Référencement complémentaire santé : le montant de l'enveloppe consacrée au référencement n'est pas encore arrêté. En revanche, une ligne budgétaire est inscrite au budget prévisionnel. Il s'agit d'une innovation car depuis plusieurs années, cette ligne n'apparaissait pas. Le DRH précise qu'un lien entre le niveau des revenus et le niveau des cotisations pour la complémentaire santé et prévoyance, doit être créé et intégré dans le projet cadre du référencement. Le référencement sera dorénavant quinquennal. Une réunion sera programmée à l'automne pour faire le point.

Décroisement sécurité routière : nous sommes bien sur le transfert de gestion des agents sur deux années 2018 et 2019. Il rappelle que le transfert de la mission est effectif depuis deux ans.

Sur ce point, la CFDT a rappelé vivement son attachement à la possibilité pour les agents qui ne souhaitent pas être transférés, d'être affectés en surnombre dans les services, et un report du transfert en 2019 : c'est la partie non négociable et la garantie pour les agents non volontaires.

Remboursement du complément Prime de Rendement pour les OPA, nous avons rappelé au DRH, avec insistance, que ce dossier n'a que trop duré. La circulaire DRH du 9 décembre 2016 n'est toujours pas mise en œuvre et les OPA, à qui des cotisations sociales ont été prélevées indûment, attendent depuis des mois le remboursement.

Il aura fallu attendre ce CCAS pour entendre un semblant de réponse du DRH à qui la question a été posée depuis plusieurs semaines. Les premiers éléments ne sont pas convaincants.

A 11h les organisations syndicales, n'ayant obtenu suffisamment de garanties et de réponses à leurs interrogations, sollicitent une suspension de séance.

Après concertations elles décident, en inter syndicale, de quitter le CCAS.

Hier, en fin de journée (16h49), PSPP nous transmettait le tableau de répartition du « surgel » des crédits d'action sociale pour 2017 :

- 536 354€ pour l'action sociale
- 276 966€ pour la médecine de prévention

L'administration connaissait ces arbitrages avant le CCAS. Une telle attitude est proprement inadmissible à l'égard des représentants du personnel et des personnels. Face à de tels agissements, l'intersyndicale a exigé du DRH un rendez-vous en urgence aux ministres.

De plus, un courrier intersyndical est adressé ce jour (14 juin) à madame et messieurs les ministres Mme Borne, MM. Hulot et Ferrand, pour attirer leur attention sur la situation sociale réservée aux agents de leur ministère et leur demander un rendez-vous très rapidement.